

Code du stage ADO	<p style="text-align: center;">Cycle de formation PREVENTION DU RISQUE AMIANTE</p>	Codification : FEB 07.1-03 ATF Date : 16/10/2019 Ind. Révision : b Rédacteur : JM CHIAPELLO
------------------------------------	---	--

DONNEUR D'ORDRE DE TRAVAUX AMIANTE

DUREE : 2 jours (soit 14 heures d'enseignement)

OBJECTIFS :

- * Savoir identifier les risques liés aux chantiers d'amiante en sous-sections 3 et 4 et définir les méthodes et moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des travaux dans le respect de la réglementation.
- * Savoir définir et analyser les documents de repérage de l'amiante
- * Savoir renseigner un dossier de consultation des entreprises pour un repérage, une démolition, une opération de désamiantage, d'encapsulage, ou une opération de maintenance.
- * Savoir assurer le suivi d'une opération de retrait, d'encapsulage ou de maintenance

PUBLIC :

- * Donneur d'ordre (maître d'ouvrage, chefs de projet bâtiment/travaux neufs)
- * Maître d'œuvre généraliste, assistant à maître d'ouvrage
- * Opérateur de repérage de l'amiante avant travaux
- * Responsable QHSE

Nota : Cette formation n'a pas pour but de pouvoir intervenir sur des matériaux et produits contenant de l'amiante

ANIMATION : Exposés, débats, études de cas, échanges d'expériences.
Animateur : Jean-Michel CHIAPELLO, Ingénieur Conseil, formateur titulaire d'une attestation de compétence à animer des formations amiante en sous-section 3 délivrée par l'INRS et l'OPPBTP.

PRE-REQUIS :

- * Être âgé de plus de 18 ans
- * Maîtriser la langue française (lu, parlé, écrit)

CONTENU :

- * Le risque amiante : rappels
- * Cadre réglementaire : synthèse des exigences (Santé publique, Travail, Environnement)
- * Rôles et responsabilités des différents acteurs : propriétaire, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, donneur d'ordre, CSPS, opérateur de repérage, entreprises intervenantes
- * Evaluation des dossiers de traçabilité amiante, repérages avant démolition, avant travaux
- * Evaluation des risques : mise en œuvre des principes généraux de prévention dans le cas des travaux amiante, VLEP, durées des vacations
- * Mesurage des niveaux d'empoussièrément et mesures de surveillance de l'environnement
- * Techniques d'interventions, élaboration des processus
- * Equipements de protection collective et de protection individuelle
- * Objectif et choix des travaux à réaliser
- * Phase préparation du marché : pièces constitutives du dossier, qualification de l'opération en ss3 ou ss4, contraintes techniques organisationnelles et humaines, gestion des déchets
- * Phase de consultation des entreprises : visite préalable, formation et aptitude des personnels, certification des entreprises
- * Critères d'analyse des offres : système de management du risque, processus, plans de retrait ou modes opératoires
- * Suivi des travaux : points de contrôle, conduite en cas d'accident et de découverte de MCA
- * Modalités de réception des travaux

EVALUATION : * Questionnaire à choix multiples

SANCTION VISEE : * Attestation d'évaluation des acquis

SUIVI :

- * Feuille de présence collective
- * Attestation de présence individuelle



Cité de l'Habitat - Route de Thann - Bâtiment A - 68460 LUTTERBACH
Tél. : 03.89.61.58.88.
N° DE : 42 68 02090 68

Tous les stages sur www.cefasc.eu